



frais si perte de proces aux prud'homme

Par **parmesane**, le 16/11/2012 à 11:34

apres un licenciment abusif ,on nous conseille d"avoir recours aux prud'homme en cas de perte de proces ,peut on etre redevable de frais envers l'employeur

Par **P.M.**, le 16/11/2012 à 12:57

Bonjour,
Déjà vous risquez d'être condamné aux dépens mais en plus à une indemnité au titre de l'[art. 700 du code de procédure civile](#) même si c'est relativement rare contre le salarié...

Par **Ytas**, le 18/11/2012 à 11:13

Oui, je suis actuellement aux prud'hommes contre mon ancien employeur. Il demande cette indemnité dû à l'article 700 et, en plus, 3 000€ d'indemnités pour procédure abusive (pfff). Mais mon avocat m'a dit d'oublier cela, que c'était très rare qu'on demande quelque chose au salarié.